



Salaires vérés en trop après la fin du stage

Par **loulou**, le **09/05/2009** à **16:30**

Bonjour,
Ma fille a fait un stage rémunéré de six mois dans une entreprise, elle a fini son stage à fin février 2009 mais l'entreprise a continué à lui verser les salaires en mars et avril, que doit elle faire, elle veut et va prévenir l'entreprise mais est elle tenue de rembourser ces salaires qu'elle a malheureusement dépensés
Merci de votre réponse

Par **Patricia**, le **09/05/2009** à **16:43**

Bonjour,
Il me semble qu'il aurait été préférable et sage d'en avertir l'employeur dès le mois de mars...
Pourquoi avoir attendu ET le mois de mai ET d'avoir tout "bouffé" pour s'en inquiéter ???
ne vous reste plus que de rembourser pour elle...

Par **loulou**, le **09/05/2009** à **18:50**

merci pour votre réponse, elle ne s'est rendu compte de ces virements que maintenant, elle va prévenir la société et s'arrangera de rembourser en deux ou trois fois

Par **Patricia**, le **09/05/2009** à **19:13**

"elle ne s'est rendu compte de ces virements que maintenant"...
Ce qui veut dire qu'elle dépense son argent, (comme vous l'avez précisé plus haut), sans savoir d'où il lui provient

???rnDésolée, je ne vous crois pas.rnOu elle "vous mène en bateau", ou elle est dépensière compulsive.rnrnSans connaître son âge, Je me permets ce conseil et vous en ferez ce que vous voudrez :rnMais essayer de la recadrer de suite dans sa gestion financière.rnAcheter sans compter, à l'aveuglette, fera d'elle une future surendettée ...